



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grotte de Lascaux

Question écrite n° 89958

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la grotte de Lascaux, classée au patrimoine mondial de l'Unesco, et qui contient des peintures préhistoriques d'une valeur inestimable. La prolifération de différents parasites y entraîne un risque très important de dégradations majeures des peintures rupestres de cette grotte. Il lui demande si des recherches scientifiques sont en cours pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

La grotte de Lascaux fait l'objet depuis de longues années d'une attention particulière et constante de la part des services du ministère de la culture et de la communication. La première commission scientifique chargée de veiller sur l'état sanitaire de la grotte a en effet été créée en 1963 par M. André Malraux. Elle a poursuivi ses travaux jusqu'en 1976. De 2002 à 2009, un comité scientifique international de la grotte de Lascaux a également fonctionné sous la présidence de M. Marc Gauthier, conservateur général du patrimoine. Arrivé à échéance de ses deux mandats successifs, ce comité a été réformé pour donner naissance en février 2010 à l'actuel conseil scientifique de la grotte de Lascaux. Placé sous la présidence du professeur Yves Coppens, ce conseil regroupe quatorze personnalités, françaises et étrangères, qualifiées dans les domaines de l'archéologie, des sciences de l'environnement appliquées au milieu souterrain, de la biologie et des sciences de la conservation des matériaux du patrimoine. Comme les instances qui l'ont précédé, il a pour mission d'apporter conseils et expertise sur la définition des programmes de recherche nécessaires à la conservation de la grotte de Lascaux, l'évaluation de leurs résultats, et de donner son avis sur les mesures à prendre en cas de réapparition de risques de dégradation. Plusieurs programmes de recherche ont ainsi été conduits ou sont en cours. Depuis 2004, l'établissement d'un relevé 3D de la cavité a permis d'élaborer plusieurs outils de recherche et de gestion, tels que le constat d'état ou le « simulateur Lascaux », programme de simulation du climat intérieur de la cavité, qui constitue un outil de connaissance et de prise de décision. Parallèlement a été développé un programme d'écologie microbienne qui a notamment permis de réaliser un inventaire exhaustif des populations bactériennes et fongiques présentes dans la grotte. Plus récemment, le programme microbiologie-climatologie a été initié ; celui-ci étudie l'impact des paramètres physiques de l'atmosphère et des substrats sur le développement des micro-organismes. Ces programmes, ainsi que l'ensemble des recherches conduites dans le but d'assurer la préservation de la grotte de Lascaux et de ses oeuvres, font l'objet depuis 2009 d'un rapport annuel adressé par la France au Centre du patrimoine mondial de l'Unesco. Ce rapport est consultable sur la page « archéologie » du site Internet du ministère de la culture et de la communication (<http://www.archeologie.culture.gouv.fr>).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89958

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 octobre 2010, page 10711

Réponse publiée le : 12 juillet 2011, page 7614